




## SPASER 2024-2025

# Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Écologiquement Responsables

	Rédacteur	Vérificateurs	Approbateur
Nom	Le Référent achats responsables	Le Directeur des achats	Le Secrétaire général
Visa			
Indice	<i>Version 1.0</i>		

## EDITORIAL DU DIRECTEUR DES ACHATS

L'ONERA, office national d'études et de recherches aérospatiales, a pour missions de développer et d'orienter les recherches dans le domaine aérospatial. A ce titre, il conçoit, réalise et met en œuvre les moyens nécessaires à la réalisation de ces recherches. En liaison avec les services et organismes chargés de la recherche scientifique et technique, il assure la diffusion et la valorisation des résultats de ces recherches au plan national et international.

Face aux grands enjeux climatiques, l'ONERA s'engage en collaboration avec d'autres partenaires dans des projets de recherche d'envergure, notamment pour le développement d'un transport aérien décarboné mettant en œuvre des ruptures technologiques majeures.

La démarche RSE s'est inscrite dans son ADN depuis quelques années et, à la suite du bilan carbone effectué en 2019, de nombreuses actions sont menées pour réduire l'empreinte environnementale des activités de l'ONERA, dans son fonctionnement et dans ses investissements.

Les achats responsables font donc partie de l'équation.

Les achats de l'ONERA sont guidés par la recherche de la capacité d'innovation des entreprises, la souplesse et l'aptitude à faire face aux adaptations nécessaires des moyens et des process des entreprises pour une meilleure prise en compte des besoins technologiques souvent à la pointe dans certains domaines techniques de mécanique, d'électronique ou d'optique. Une part prépondérante de nos achats est par conséquent passée à des PME/PMI qui, pour la plupart, présentent ces caractéristiques particulières.

L'ONERA se doit donc d'accompagner ses fournisseurs dans le développement d'une démarche RSE ; la Direction des Achats est fortement impliquée à tous les stades de l'achat, depuis la définition des spécifications techniques du besoin, en collaboration avec les équipes projets en interne, jusqu'à la livraison effective des biens et équipements par nos fournisseurs.

Le présent schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables définit les axes de développement de la démarche d'achats responsables et les indicateurs de suivi du déroulement de la démarche sur la période de 2024 à 2025.

Il fera l'objet de révisions en fonction des évolutions constatées et des besoins nouveaux dans les prochaines années.

La Directrice des Achats

C.AMOURET

## GLOSSAIRE

**AGEC** : Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire

**Allotissement** : fractionnement d'un besoin en plusieurs lots, en fonction des caractéristiques techniques et/ou géographiques des prestations, ou de la structure du secteur économique concerné

**BEGES** : Bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre

**CCP** : Code de la Commande Publique

**Décarbonation** : ensemble des mesures/techniques mises en place en vue de limiter l'empreinte carbone d'un produit, d'une entreprise, d'un secteur d'activité, d'un pays

**EA** : Entreprise Adaptée (emploi des personnes en situation de handicap pour au minimum 55% de l'ensemble de ses effectifs)

**Écolabel** : signe d'excellence, les écolabels garantissent un niveau d'exigence élevé en termes de limitation des impacts des produits et services sur l'environnement et la santé, tout en maintenant leur niveau de performance

**Économie circulaire** : production de biens et services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des déchets

**EGalim** : États Généraux de l'alimentation

**ESAT** : Établissements ou Services d'Aide par le Travail (établissements médico-sociaux (≠entreprise) qui accueillent exclusivement des personnes en situation de handicap), faisant partie de l'ESS

**ESS** : Économie Sociale et Solidaire

**GES** : Gaz à Effet de Serre

**OECP** : Observatoire Économique de la Commande Publique

**PNAD** : Plan National pour des Achats Durables

**Recyclage** : Opération de valorisation par laquelle les déchets y compris les déchets organiques sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins

**Réemploi** : Opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus

**Réutilisation** : Opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau

**RFAR** : Relations Fournisseurs et Achats Responsables

**SPASER** : Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Écologiquement Responsable

**Valorisation des déchets** : Ensemble de procédés par lesquels on transforme un déchet matériel en un autre produit, matériel ou énergétique

**Variation des prix** : toutes conditions contractuelles qui permettent de tenir compte des conditions économiques au cours de l'exécution du marché (actualisation et révision des prix)

## Table des matières

<b>EDITORIAL DU DIRECTEUR DES ACHATS .....</b>	<b>2</b>
<b>GLOSSAIRE .....</b>	<b>3</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>5</b>
<b>POLITIQUE D'ACHAT RESPONSABLE DE LA DAE .....</b>	<b>6</b>
<b>PREMIER AXE : Responsabilité Économique .....</b>	<b>8</b>
<b>Orientation 1 : Soutenir l'accès des TPE/PME à la commande publique.....</b>	<b>9</b>
<b>Orientation 2 : Améliorer l'attractivité de la commande publique .....</b>	<b>10</b>
<b>Orientation 3 : Promouvoir des relations respectueuses avec les fournisseurs .....</b>	<b>11</b>
<b>DEUXIEME AXE : Responsabilité environnementale.....</b>	<b>12</b>
<b>Orientation 1 : Continuer la transition écologique .....</b>	<b>13</b>
<b>Orientation 2 : Dynamiser les achats éco-responsables .....</b>	<b>14</b>
<b>TROISIEME AXE : Responsabilité sociale et solidaire .....</b>	<b>15</b>
<b>Orientation 1 : Favoriser l'insertion, l'inclusion et l'ESS .....</b>	<b>16</b>
<b>Orientation 2 : Demeurer un acteur social vigilant.....</b>	<b>17</b>
<b>QUATRIEME AXE : Responsabilité transversale .....</b>	<b>18</b>
<b>Orientation 1 : Optimiser la mutualisation des achats .....</b>	<b>19</b>
<b>Orientation 2 : Amplifier le sourcing et la veille réglementaire .....</b>	<b>20</b>
<b>CINQUIEME AXE : Gouvernance et pilotage .....</b>	<b>21</b>
<b>Orientation 1 : Développer la professionnalisation des acheteurs .....</b>	<b>22</b>
<b>Orientation 2 : Renforcer la communication et la transparence.....</b>	<b>23</b>
<b>Orientation 3 : Formaliser le pilotage de la démarche achat responsable .....</b>	<b>24</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>25</b>
<b>Annexe 1 : Sources.....</b>	<b>26</b>

## INTRODUCTION

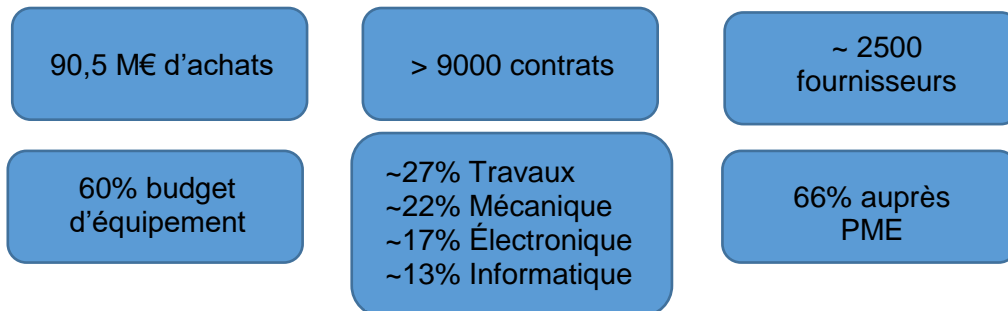
La politique achats responsables en France se traduit par une évolution régulière du cadre législatif correspondant :

- 2014 :	Loi n°2014-856 du 31/07/2014	dite Loi ESS (Économie Sociale et Solidaire)
- 2015 :	Loi n°2015-995 du 17/08/2015	dite Loi TECV (Transition Énergétique pour la Croissance)
- 2018 :	Loi n°2018-938 du 30/10/2018	dite Loi EGalim (États Généraux de l'alimentation)
- 2020 :	Loi n°2020/105 du 10/02/2020	dite Loi AGECE (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire)
- 2021 :	Loi n° 2021-1104 du 22/08/2021	dite Loi Climat et Résilience
- 2021 :	Loi n° 2021-1485 du 15/11/2021	(Empreinte environnementale du numérique)
- 2022 :	Plan National pour des Achats Durables (PNAD) 2022-2025	
- 2023 :	Loi n° 2023-973 du 23/10/2023	relative à l'industrie verte

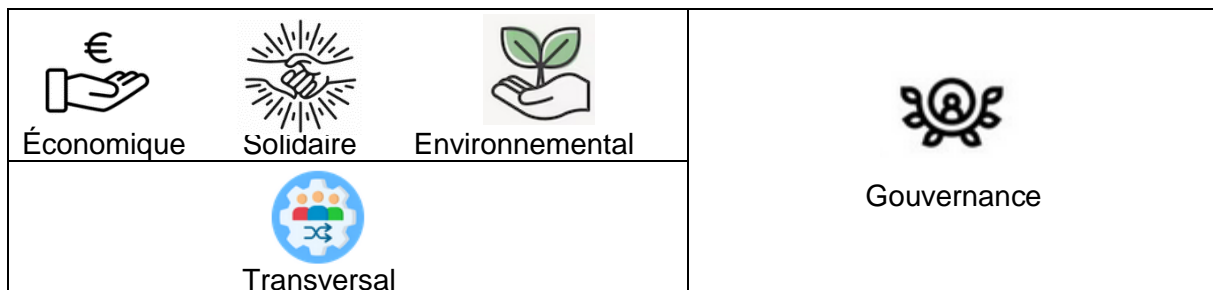
Pour pouvoir être un acteur performant de l'achat responsable, les établissements publics ont l'obligation d'adopter et de publier un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER). Celui-ci est :

- instauré par la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire (article 13), modifié par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,
- codifié à l'article L. 2111-3 du CCP (Code de la Commande Publique), dont le seuil a été abaissé de 100 à 50 millions d'euros d'achats annuels au 01/01/2023 par le décret n°2022-767 du 2 mai 2022.

Or, en 2022, l'ONERA comptait :



Le SPASER a donc pour ambition de structurer les achats, ainsi, l'ONERA l'a structuré autour de cinq (5) axes stratégiques.



## POLITIQUE D'ACHAT RESPONSABLE DE LA DAE (Direction des Achats de l'État - 14/04/2023)

### 1. Périmètre des marchés concernés

La politique d'achat responsable de l'Etat concerne l'ensemble des marchés **hors défense et sécurité** de fournitures, services, travaux et prestations intellectuelles **soumis à l'obligation de publicité et de mise en concurrence préalables**, c'est-à-dire **dont le montant est supérieur à 40 K€ HT**.

Il est recommandé de l'appliquer également pour tous les marchés inférieurs à ce montant.

### 2. Considérations mobilisables dans les marchés de l'Etat

**Qu'est-ce qu'une considération environnementale ou sociale ?** C'est la prise en compte de la dimension environnementale ou sociale dans les marchés publics. Elle reflète la préoccupation de l'acheteur en la matière et se traduit par l'intégration de **clauses ou de critères** environnementaux et sociaux dans les marchés. Elle peut prendre la forme d'une **condition d'exécution**, d'une **spécification technique ou fonctionnelle**, cumulées le cas échéant avec un **critère d'attribution**.

#### a) Considérations environnementales

- Sobriété énergétique et recours aux énergies renouvelables
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques
- Economie circulaire : allongement de la durée de vie, réparabilité, produits issus du réemploi/réutilisation, contenu recyclé, économie de la fonctionnalité, prévention de la production de déchets et valorisation des déchets, etc...
- Recours aux écolabels et autres signes distinctifs de la qualité environnementale des produits, services, travaux
- Exclusion des produits issus de la déforestation importée
- Suppression des produits en plastique à usage unique

#### b) Considérations sociales

- L'insertion par l'activité économique des publics éloignés de l'emploi incluant le recours aux marchés réservés aux structures de type EA et ESAT et la passation de marchés dimensionnés aux capacités financières, techniques et organisationnelles des acteurs de l'inclusion
- L'insertion par l'emploi des publics sous-main de justice
- La formation sous statut scolaire de jeunes en situation de décrochage scolaire
- La promotion de l'égalité femmes-hommes
- La promotion des produits issus du commerce équitable
- Les achats « éthiques » conformes au devoir de vigilance des entreprises et à la traçabilité sociale des chaînes d'approvisionnement des marchés

### 3. Pilotage de la performance en cohérence avec les objectifs du PNAD à horizon 2025

La politique d'achat responsable de l'État s'inscrit dans le cadre des objectifs du PNAD qui les décline en objectifs annuels progressifs d'ici 2025.

Les objectifs quantitatifs fixés sont les suivants :

% de marchés notifiés comportant une considération achat responsable*	Cible 2023 <i>Pour mémoire</i>	Cible 2024	Cible 2025
Considération environnementale	60 %	80 %	100 %
Considération sociale	20 %	25 %	30 %

\* pourcentage calculé à partir du nombre de marchés concernés

La mesure des résultats des achats responsables intervient au moment de la publication (champs à renseigner obligatoirement) et de la notification des marchés sur le profil acheteur PLACE.

**ATTENTION** : les marchés qui ne sont pas notifiés via PLACE n'entrent pas dans le champ de la mesure des résultats. Les acheteurs veilleront donc à notifier systématiquement dans PLACE, les marchés avec une considération environnementale ou sociale (dont le montant est supérieur à 40K€HT) pour maximiser leur déclaration de performance.

La mesure des résultats des achats responsables est conduite par la DAE. Le Directeur des achats de l'État rend compte au Premier Ministre et au Ministre chargé du budget via un rapport annuel.



Cet axe est dédié à l'aspect économique des achats responsables, ou comment utiliser le potentiel et le volume d'achats de l'ONERA pour participer, à sa mesure, au développement du tissu économique des régions où sont implantés les centres de l'ONERA.

Très rapidement, l'ONERA s'est saisi des opportunités offertes par le CCP pour faciliter l'accès à ses marchés des TPE (Très Petites Entreprise) et PME (Petites et Moyennes Entreprises), des structures de l'ESS et des entreprises innovantes. A titre d'illustration, en 2022, 66% des marchés sont contractés avec des PME et représentent 62% du montant total des achats.

**La politique d'achats économiquement responsables menée par l'ONERA doit permettre de :**

- Contribuer à l'égal accès de tous les opérateurs économiques à la commande publique et susciter la concurrence
- Œuvrer pour sécuriser la trésorerie des TPE/PME
- Ouvrir le dialogue avec ses fournisseurs et créer une relation afin d'améliorer l'image de l'ONERA auprès des fournisseurs
- Lutter contre toute forme de concurrence déloyale
- Accroître la concurrence et l'innovation
- Dialoguer et négocier pour accroître la performance achat car les offres seront de meilleure qualité (ajustements des offres et meilleure appréhension des contraintes).
- Améliorer le suivi, la performance des conditions d'exécution des marchés
- Améliorer la gestion des risques fournisseurs
- Piloter la politique d'achat et apprécier l'atteinte des objectifs

**Pour assurer ces objectifs, le plan d'actions prévoit de :**

- **Soutenir l'accès des TPE/PME à la commande publique**
- **Améliorer l'attractivité de la commande publique**  
**Promouvoir des relations respectueuses avec les fournisseurs**





Axe 1 | Axe 2 | Axe 3 | Axe 4 | Axe 5

## SOUTENIR L'ACCÈS DES TPE/PME À LA COMMANDE PUBLIQUE

- Utiliser l'achat public pour soutenir l'activité économique des TPE/PME : se préoccuper des BFR (Besoin en Fond de Roulement) et trésorerie des fournisseurs
- Promouvoir l'accès à la commande publique notamment en simplifiant les DCE (Dossier Consultation Entreprises)

### Bilan des actions déjà entreprises

- Vérification systématiquement des possibilités d'allotissement des marchés
- Insertion de clauses de variation des prix pour les marchés publics pluriannuels permettant de suivre au plus près l'évolution des prix marché
- Mise en place d'une communication transparente, réactive et directe auprès des opérateurs économiques aux divers stades des procédures


### Actions à réaliser

- Développer la mise en place de clauses financières incitatives dans les marchés passés aux TPE/PME : à titre d'exemple, encourager les avances de 30% sur les marchés avec forte composante d'approvisionnements
- Simplifier la rédaction des DCE sur MAPA (Marché À Procédure Adaptée sous le seuil européen de publication au Journal Officiel de l'Union Européenne)

### Familles d'achats concernées

Toutes

### Indicateurs de suivi

		Année
Pourcentage des marchés notifiés aux TPE/PME	60%	2024
Montant des marchés attribués aux PME et TPE / Volume total annuel des marchés	50%	2024
Pourcentage de marchés pluriannuels ayant une clause de variation des prix	100%	2024



**Axe 1** Axe 2 Axe 3 Axe 4 Axe 5

## AMÉLIORER L'ATTRACTIVITÉ DE LA COMMANDE PUBLIQUE

- Renforcer les échanges préalables avec les opérateurs économiques sur les grands projets
- Développer l'usage des procédures permettant les échanges et la négociation avec les fournisseurs
- Publier les intentions d'achat, la planification annuelle
- Simplifier les actes de signatures des marchés

### Bilan des actions déjà entreprises


- Appel à la capacité d'innovation des entreprises par la notification de nombreux achats innovants : l'ONERA a signé une charte de partenariat avec plus de 30 PME innovantes (charte ONERA-PME) dès 2007 et a obtenu le meilleur score de l'OECP (Observatoire Économique de la Commande Publique) sur le nombre de procédures innovantes pour les EPIC et EPA en 2021
- Planification annuelle des achats
- Amélioration de la visibilité des consultations par la dématérialisation des procédures sur les plateformes de marchés publics
- Mise en place de la signature électronique dès 2020

### Actions à réaliser

- Publier les planifications annuelles des achats soit via des avis de pré-information sur la page internet de l'ONERA et PLACE, soit via APPROCH (portail du Ministère de l'Économie qui permet aux entreprises d'identifier les projets d'achats des services de l'État et des établissements publics)
- Développer les rencontres avec des clusters de professionnels sur des secteurs économiques désignés
- Accroître la communication autour des grands projets stratégiques de l'ONERA, en amont du lancement des consultations
- Fiches RETEX (RETour d'Expérience) sur les consultations menées et les marchés passés

### Familles d'achats concernées

Toutes

Indicateurs de suivi		Année
Pourcentage de procédures permettant la négociation	50%	2024
Rédaction du modèle de fiches RETEX		2024



## PROMOUVOIR DES RELATIONS RESPECTUEUSES AVEC LES FOURNISSEURS

- ➔ Organiser une gestion optimale de la relation « acheteurs-fournisseurs »
- ➔ Assurer un RetEx sur la relation « acheteurs-fournisseurs »
- ➔ Anticiper et gérer les éventuels litiges et difficultés d'exécution

### Bilan des actions déjà entreprises

- Signature de la charte des Relations Fournisseurs et Achats Responsables (RFAR) en 2019 qui incite les entreprises et organismes publics et privés à adopter des pratiques responsables vis-à-vis de leurs fournisseurs
- Evaluations des fournisseurs (stratégiques, sensibles et à risque) annuelles ou spontanées (en cas de dérives pendant l'exécution) associées à des plans d'action
- Gestion des risques fournisseurs : identification des risques lors des réunions de stratégie achat sur les procédures formalisées et des actions de remédiation
- Résolution amiable des litiges par le biais de réunions d'échanges entre les parties (fournisseur / prescripteur / acheteur)


### Actions à réaliser

- Créer des fiches RETEX sur l'exécution des marchés stratégiques et récurrents
- Partager les résultats des évaluations et RETEX avec les fournisseurs
- Mettre en place des audits qualité fournisseur

### Familles d'achats concernées

Toutes

### Indicateurs de suivi

		Année
Pourcentage des évaluations réalisées / évaluations programmées à réaliser	100%	2023
Pourcentage de fiches RETEX / nombre de marchés récurrents	100%	2025



## DEUXIÈME AXE RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

Face aux enjeux climatiques et sanitaires, la commande publique est un vecteur des politiques publiques en matière de transition écologique et de réduction de l’empreinte environnementale.

**Ainsi, en vue de limiter l’impact environnemental de l’ONERA, sa politique achats responsables doit permettre de :**

- Limiter l’impact environnemental des achats
- Maîtriser au mieux les énergies et fluides
- Réduire l’empreinte carbone (GES – Gaz à effet de serre) de l’ONERA et ses fournisseurs
- Décarboner la mobilité professionnelle et personnelle des salariés ONERA
- Devenir acteur de l’économie circulaire afin de limiter, en amont, la consommation et le gaspillage des ressources, en encourageant l’écoconception (matières recyclées et issues du réemploi) et en augmentant la durée du cycle de vie des équipements et de limiter, en aval, la production de déchets
- Activer les leviers d’économie financière, d’innovation et d’engagement tels que décrits dans le guide des achats responsables de l’INR (Institut du Numérique Responsable)

**Pour assurer ces objectifs, le plan d’actions prévoit de :**

- **Continuer la transition écologique**
- **Dynamiser les achats éco responsables**

Pour rappel, les objectifs quantitatifs fixés sont les suivants :

% de marchés notifiés comportant une considération achat responsable*	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2025
Considération environnementale	60 %	80 %	100 %

\* Pourcentage calculé à partir du nombre de marchés concernés (cf. §3)



## CONTINUER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- Réduire les factures énergétiques
- Réduire l’empreinte carbone des équipements et services
- Stimuler l’économie circulaire
- Réduire la production de déchets

### Bilan des actions déjà entreprises

- Réduction des émissions de GES (Gaz à effet de serre) : remplacements des pompes de chauffage, ventilation, fenêtres, planchers, LEDs, bornes de recharges électriques, récupération de la chaleur produite du prochain datacenter, respect de la RE2020 (matériaux biosourcés ou recyclés) pour les prochains bâtiments du Centre de Palaiseau
- Déploiement du tri sélectif, du compost, de la collecte des mobiliers usagés
- Suppression des plastiques à usage unique
- Installation de parkings sécurisés à vélos – challenge « Allons-y-à-vélo » en 2022
- Achats des outils numériques nécessaires (PC portables, outils d’audio et visioconférence...), depuis 2020 suite à l’accord télétravail
- Achat de 15 nouveaux véhicules électriques et/ou hybrides soit 17% de la flotte
- Evolution de la politique voyages professionnels (report des voyages aériens vers le ferroviaire)
- Durée d’utilisation des postes numériques au-delà de la fin de garantie
- Définition de quotas utilisateurs numériques pour limiter la production des GES de notre infrastructure de sauvegarde
- Utilisation du Plan de Résilience Energie (PRE) par des marchés de performance : changement des fenêtres sur Toulouse et chaufferie bois sur le centre de Modane
- Massification des marchés d’achats énergétiques avec le concours de la DAE


### Actions à réaliser

- Inclure une clause contractuelle de fourniture du BEGES (Bilan des Émissions de GES) et leur plan d’actions pour toutes les sociétés soumises à cette obligation (notamment entreprises privées > 500 salariés)

### Familles d’achats concernées

Toutes

### Indicateurs de suivi

		Année
Marchés incluant une clause de fourniture du BEGES pour tous les opérateurs économiques soumis à cette obligation	100%	2025



## DYNAMISER LES ACHATS ECO-RESPONSABLES

- Stimuler l'économie circulaire
- Généraliser l'analyse en cycle de vie du produit
- Réduire la production de déchets

### Bilan des actions déjà entreprises

- Mise en place de réunions stratégiques internes DA pour réfléchir en amont les leviers et critères environnementaux
- Dématérialisation des procédures et mise en place de la signature électronique
- Réflexion en cycle de vie des postes numériques : reprise par un éco-organisme agréé de nos matériels et valorisation par le reconditionnement et la revente
- Utilisation optimale des Accords-Cadres de l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics) dont les achats responsables sont reconnus

### Actions à réaliser


- Analyser par famille d'achat la politique environnementale du secteur
- Définir les futurs critères environnementaux de sélection de choix fournisseurs
- Créer un clausier des dispositions environnementales contractuelles par famille d'achat
- Raisonner en coût global du cycle de vie du produit dès la rédaction du DCE
- Sensibiliser les prescripteurs à la démarche : revue critique des CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières) par le binôme acheteur/prescripteur

### Familles d'achats concernées

En 2024 : sur familles d'achat prioritaires : informatique, travaux et fonctionnement général

En 2025 : Toutes

### Indicateurs de suivi

		Année
Pourcentage des marchés concernés contenant une considération environnementale pour les familles d'achats prioritaires	100%	2024
Pourcentage des marchés concernés contenant une considération environnementale	100%	2025



## TROISIÈME AXE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET SOLIDAIRE

La commande publique s'inscrit comme un levier d'amélioration des conditions de travail, d'insertion des publics éloignés de l'emploi et comme un outil de lutte contre le chômage et la discrimination.

**Ainsi, la politique achats responsables de l'ONERA doit permettre de :**

- Faciliter à un nombre plus important de personnes éloignées de l'emploi l'accès au marché du travail
- Faciliter le plein exercice de la citoyenneté des personnes en situation de handicap
- Recourir à des structures du secteur adapté pour favoriser leur accès au marché de l'emploi
- Promouvoir la diversité et l'égalité femmes-hommes

**Pour assurer ces objectifs, le plan d'action prévoit de :**

- Favoriser l'insertion, l'inclusion et l'ESS
- Demeurer un acteur social et vigilant

Pour rappel, les objectifs quantitatifs fixés sont les suivants :

% de marchés notifiés comportant une considération achat responsable*	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2025
Considération sociale	20 %	25 %	30 %

\* pourcentage calculé à partir du nombre de marchés concernés (cf. §3)

Art 35 : obligation de prise en compte des considérations sociales dans les conditions d'exécution des marchés formalisés (au-dessus des seuils européens) sauf pour ces **4 dérogations** :

- Si le besoin peut être satisfait par une solution directement disponible
- Si la prise en compte d'une disposition sociale n'est pas susceptible de présenter un lien suffisant avec l'objet du marché
- Si la prise en compte d'une disposition sociale devait restreindre la concurrence ou rendre économiquement difficile l'exécution de la prestation
- S'il s'agit d'un marché de travaux de durée < 6 mois



## FAVORISER L'INSERTION, L'INCLUSION ET L'ESS

- Favoriser l'accès des marchés aux entreprises de l'ESS pour soutenir leur développement
- Faciliter l'insertion sociale et professionnelle des publics éloignés de l'emploi via le recours aux marchés réservés au secteur du handicap
- Recourir aux critères de performance sociale, d'insertion professionnelle ainsi que d'attribution à caractère social

### Bilan des actions déjà entreprises

- Contractualisation de marchés réservés à des EA (Entreprise Adaptée) ou ESAT (Établissement et Service d'Aide par le Travail) : le marché de nettoyage des locaux du centre de Lille et des marchés UGAP


### Actions à réaliser

- Informer les opérateurs économiques des possibilités de co-traitance et de sous-traitance avec les structures de l'inclusion
- Prise de contact avec un facilitateur à la maison départementale de l'emploi pour assistance sur la mise en place de ces dispositions au sein des marchés

### Familles d'achats concernées

Toutes

### Indicateurs de suivi

		Année
Pourcentage de marchés lancés contenant une considération sociale	30%	2025





## DEMEURER UN ACTEUR SOCIAL VIGILANT

- Veiller à la conformité des fournisseurs en matière sociale
- Œuvrer pour l'égalité femmes-hommes
- Rappeler les engagements et les attentes en faveur de l'égalité des chances et de la lutte contre les discriminations à l'embauche
- Assurer des relations éthiques

### Bilan des actions déjà entreprises

- Vigilance à l'égard du travail dissimulé et illégal via une fiche de renseignements fournisseurs lors des consultations
- Mise en place de e-attestations pour vérification de l'atteinte par nos fournisseurs de leurs obligations en matière sociale


### Actions à réaliser

- Déployer la charte de la déontologie et/ou de l'achat éthique pour intégrer la dimension sociale en matière de diversité, d'égalité et de handicap par les opérateurs économiques pour en faire une annexe des marchés
- Promouvoir la diversité, l'accessibilité et l'égalité femmes-hommes autant que possible
- Questionner les opérateurs économiques sur leurs plans de progrès pour l'égalité
- Intégrer dans l'audit fournisseur la vérification de son bilan social

### Familles d'achats concernées

Toutes

### Indicateurs de suivi

		Année
Déploiement d'une charte de la déontologie et/ou de l'achat éthique	1	2024



## QUATRIÈME AXE RESPONSABILITÉ TRANSVERSALE

Les objectifs de cet axe peuvent s'inscrire dans chacun des axes précédents.

**Ainsi, la politique achats responsables de l'ONERA doit permettre de :**

- Prendre en compte les enjeux de développement durable (économique, environnemental, social) en amont du processus d'achat
- Optimiser le processus achats pour réduire la consommation de ressources en interne et en externe
- Consolider l'action de soutien de la Direction des Achats aux prescripteurs

**Pour assurer ces objectifs, le plan d'action prévoit de :**

- **Optimiser la mutualisation des achats**
- **Amplifier le sourcing et la veille réglementaire dans le domaine des achats responsables**



## OPTIMISER LA MUTUALISATION DES ACHATS

- Favoriser la création de catalogues fournisseurs accessibles à l'ensemble des prescripteurs
- Développer des techniques achats moins consommatrices de ressources
- Communiquer sur les possibilités d'achats mutualisés

### Bilan des actions déjà entreprises

- Mise en place des catalogues fournisseurs titulaires d'accords-cadres sur l'intranet pour réduire le temps de traitement des commandes
- Planification des achats et études de regroupement possible des achats concernant plusieurs directions
- Utilisation des Accords-cadres de centrales d'achats : DAE (Direction des achats de l'Etat), UGAP, CNRS, etc...


### Actions à réaliser

- Développer des techniques achats moins consommatrices de ressources (par ex. carte achat)
- Communiquer sur les achats mutualisés utiles et nécessaires (via les Rencontres achat)
- Développer l'intranet et l'extranet de la Direction des Achats

### Familles d'achats concernées

Toutes

### Indicateurs de suivi

		Année
Nombre de commandes sur catalogues fournisseurs / nombre total de commandes	> 20%	2025
Nombre de nouveaux accords-cadres mutualisés proposés	2	2025



## AMPLIFIER LE SOURCING ET LA VEILLE RÉGLEMENTAIRE

- Développer le recours au sourcing sous toutes ses formes
- Échanges avec les entreprises afin de les sensibiliser aux achats responsables
- Instaurer une pratique régulière de veille commerciale et réglementaire dans le domaine de l'achat responsable

### Bilan des actions déjà entreprises

- Mise en place d'un outil de veille commerciale et financière (Ellipro)
- Participation aux réseaux existants entre acheteurs et avec les entreprises dans le domaine des achats responsables


### Actions à réaliser

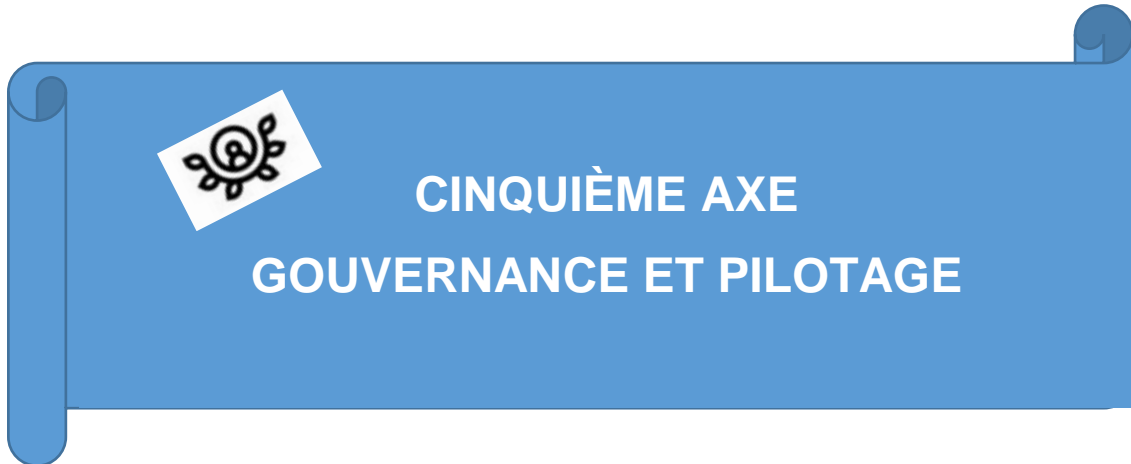
- Utiliser les réseaux les plus adéquats pour donner aux entreprises une visibilité sur les marchés à venir (pré-information avant lancement des procédures achats)
- Définition et transmission de questionnaires à renseigner par les entreprises intéressées par les marchés en incluant l'approche environnementale

### Familles d'achats concernées

Toutes

### Indicateurs de suivi

		Année
Pourcentage du nombre de pré-informations par rapport aux procédures réellement lancées	25%	2025



**CINQUIÈME AXE  
GOUVERNANCE ET PILOTAGE**

Le SPASER se définit comme un outil stratégique d'orientation à destination de l'ensemble des parties prenantes de la commande publique.

Son pilotage est confié à la Direction des Achats, en lien avec DHSE, pour favoriser l'appropriation du SPASER en assurant la communication de la démarche, des actions mises en œuvre et des résultats.

**Ainsi, la gouvernance de la politique achats responsables de l'ONERA a pour objectifs de :**

- Faire connaître la démarche des achats responsables
- Accompagner les acteurs de l'achat dans la transition vers l'achat responsable
- Suivre et mettre à jour la politique des achats responsables et en conséquence le SPASER

**Pour assurer ces objectifs, le plan d'actions prévoit de :**

- **Développer la professionnalisation des acteurs**
- **Renforcer la communication et la transparence**
- **Formaliser le pilotage de la démarche achats responsables**



## DÉVELOPPER LA PROFESSIONALISATION DES ACTEURS

- Permettre un éclairage et faciliter la transmission et l'appropriation de la pratique achat responsable à l'ensemble des personnes impliquées dans un acte d'achat
- Disposer de réflexes, de connaissances et de leviers pour intégrer des considérations achats responsables dans la passation des marchés

### Bilan des actions déjà entreprises

- Présentation du projet SPASER aux acheteurs : premier trimestre 2024


### Actions à réaliser

- Proposer des formations externes aux acheteurs et aux prescripteurs
- Inscrire des formations à l'achat responsable dans le catalogue des formations de l'ONERA

### Familles d'achats concernées

Toutes

### Indicateurs de suivi

		Année
Nombre de formations/informations proposées aux prescripteurs par an	1 à 2	2025
Nombre d'acheteurs formés	100%	2025



## RENFORCER LA COMMUNICATION ET LA TRANSPARENCE

- Développer des actions de communication externe pour mettre en valeur les avancées en matière d'achat responsable
- Communiquer auprès du Comité de Direction du Secrétaire Général et du Comité Exécutif de l'ONERA
- Assurer une politique de communication interne du bilan annuel des achats responsables

### Bilan des actions déjà entreprises

- BEGES ONERA 2023 : identification du scope 3 du BEGES
- Présentation du SPASER à la Direction Hygiène, Sécurité et Environnement (DHSE)
- Constitution d'un groupe de pilotage (COFIL HA RESPONSABLES) avec DA, DHSE et les représentants des directions prescriptrices pour présentation du SPASER en vue de déployer la démarche achats responsables


### Actions à réaliser

- Diffuser largement le SPASER en interne (Intranet de la Direction des Achats) et en externe (Site internet ONERA, RespAÉ, Rapidd, ...)
- Proposer une rencontre achat 2024 sur les achats responsables pour sensibiliser les prescripteurs à l'achat responsable
- Création d'un espace RSE sur le site intranet de la Direction des Achats pour la diffusion de tous supports liés à la politique achats RSE
- Construire et déployer la démarche avec le groupe de pilotage

### Familles d'achats concernées

Toutes

### Indicateurs de suivi

		Année
Nombre de vues du SPASER (interne et externe)	1000	2025



## **FORMALISER LE PILOTAGE DE LA DÉMARCHE ACHAT RESPONSABLE**

- Rédiger un rapport annuel
- Assurer le suivi des plans d'actions achats responsables
- Fiabiliser la mesure des objectifs et des indicateurs

### **Bilan des actions déjà entreprises**

- Intégration des achats responsables dans le rapport global de la DHSE
- Désignation d'un RéfAR (Réfèrent Achats Responsables) auprès du Ministère des Armées
- Désignation des familles d'achats prioritaires
- Etablissement des bilans qualitatifs et quantitatifs dans le cadre du dispositif interministériel Services Publics Ecoresponsables (SPE) de la circulaire N°6425-SG

### **Actions à réaliser**

- Inclure dans le rapport annuel d'activités achats le suivi des principaux indicateurs RSE
- Rédiger un rapport de synthèse sur la période visée par le SPASER en 2025

### **Familles d'achats concernées**

Toutes

### **Indicateurs de suivi**

		Année
Rapport annuel de suivi des indicateurs	1	2025



# ANNEXES

## **Annexe 1 : Sources**

### ➤ Cadre juridique :

- Directive 2014/24/UE et Loi ESS (Économie Sociale et Solidaire) en 2014
- Loi TECV (Transition Énergétique pour la Croissance Verte) en 2015
- Loi EGAlim (États Généraux de l'alimentation) en 2018
- Loi AGECE (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire) en 2020
- Décret 2021-254 (obligation d'acquisition de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées) en 2021
- Loi 2021-1104 Climat et Résilience en 2021
- Loi 2021-1485 (Empreinte environnementale du numérique) en 2021
- Décret 2022-767 (modifications CCP) en 2022
- Plan National pour des Achats Durables 2022-2025
- Loi 2023-973 (Loi de l'Industrie Verte) en octobre 2023
- Circulaire Première Ministre du 21/11/2023 Réf. 6425-sg

### ➤ Documents :

- « [Politique d'achat responsable de l'État et de ses établissements publics](#) » du 14 avril 2023
- Ministère des Armées – 5<sup>e</sup> Directive ministérielle des achats responsables
- Ministère des Armées – Guide pratique des achats responsables
- Fiche de la DAJ (Direction des Affaires Juridiques) – SPASER
- France Urbaine – Méthodologie de mise en œuvre et de suivi des SPASER
- AFNOR – Spec 2202 – Achats solidaires : guide opérationnel et bonnes pratiques
- INR (Institut Numérique Responsable) – Guide pratique pour des achats numériques responsables

### ➤ Réseaux acheteurs publics :

- RespAÉ (Réseau Social Professionnel des Achats de l'État)
- Rapidd (Réseau des Achats Publics et Informations sur le Développement Durable)
- Réseau Ile-de-France : Maximilien
- Réseau Ouest : RESECO
- Réseau Auvergne-Alpes : AURA-EE
- Réseau Occitanie : RES'OCC